



Recommandation : 30

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 13/06/2017

Date impression 13/06/2017

Recommandation : 30

Immatriculation des cyclomoteurs A et B

Le CSWSR adhère à la recommandation de la Commission fédérale sécurité routière qui demandait déjà en 2007 que l'immatriculation des cyclomoteurs A et B soit rendue obligatoire le plus rapidement possible, avec une immatriculation permettant de différencier les cyclomoteurs A des cyclomoteurs B. Le CSWSR recommande que cette immatriculation soit rendue obligatoire le plus rapidement possible.

Commentaires :

L'Arrêté royal du 23 mars 2014 prévoit l'obligation d'immatriculer les nouveaux cyclomoteurs mis en vente à partir du 01/04/2014. L'immatriculation contient une série de trois lettres et commence par la lettre S suivie de la lettre A pour les cyclomoteurs de classe "A" et "B" pour les cyclomoteurs de classe "B".

Par ailleurs, un nouvel A.R. a été publié le 01/12/2015 et impose l'immatriculation des cyclomoteurs en circulation au 01/04/14. Les détenteurs de cyclomoteurs auront un an pour procéder à l'immatriculation qui devrait donc intervenir pour le 11/12/2017.

Obstacles rencontrés :

Néant.



Wallonie



Évolution attendue :

Néant.



Recommandation : 31

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 13/06/2017

Date impression 13/06/2017

Recommandation : 31

Campagne à destination des conducteurs de voitures

Le CSWSR recommande qu'au moins tous les deux ans, et si possible annuellement, une campagne média de sensibilisation destinée au grand public soit réalisée. Cette campagne média devrait plus particulièrement cibler les conducteurs expérimentés afin d'attirer leur attention sur la nécessité d'accorder une attention renforcée à la détection des motos dans le trafic, particulièrement lors de manœuvres ou de tourne à gauche. Cette campagne devrait être organisée début avril afin de coïncider avec la période où les motards ressortent leur moto.

Commentaires :

Prévue au calendrier 2015 des campagnes, une campagne à destination des conducteurs de voitures a été menée en avril. Elle avait pour objectif de les sensibiliser à la présence des motards dans la circulation de manière à ce qu'ils adaptent leur comportement en faisant preuve d'une vigilance accrue. L'accent a été mis sur la route partagée.

Lancée lors d'une conférence de presse le 01/04/2015 en présence notamment du Ministre en charge de la sécurité routière et d'un professeur de l'IFSSTAR, la campagne s'est déclinée en affichage (réseau autoroutier), en radio et dans la presse écrite, entre les mois d'avril et de juin.

Parallèlement, des affichettes de la campagne ainsi qu'un dépliant détaillant les principales situations à risques pour les motards ont été distribués aux zones de police et aux communes.



Enfin, une vidéo illustrant en images les principales situations à risques du dépliant a été diffusée via les réseaux sociaux. Elle a été vue plus de 155.000 fois.

Un mini-site web rassemblant les différents éléments de la campagne a été mis en ligne dès le lancement de celle-ci.

La thématique a également fait l'objet d'une émission « Contacts ».

Obstacles rencontrés :

Néant.

Évolution attendue :

Des campagnes similaires seront réalisées par l'AWSR, au moins de façon bi-annuelle.



Recommandation : 32

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 32

Campagne ciblée vers les motards

Le CSWSR recommande que, en combinaison avec la campagne mentionnée en recommandation 2, un volet de la campagne soit adressé aux motards dont le message vise à faire prendre conscience de leur vulnérabilité et de l'importance de s'assurer, lors d'interactions dans le trafic avec d'autres usagers, que les autres conducteurs ont identifié la présence du motard et que chacun a anticipé de façon adéquate les manœuvres des autres, et ce même si le motard est prioritaire.

Commentaires :

Dans le développement de la campagne grand public, faisant l'objet de la recommandation 31 et réalisée en avril 2015, l'AWSR a veillé à intégrer des informations utiles pour les motards. Ainsi, la vidéo aborde l'équipement, la vitesse autorisée pour la remontée des files, la conduite anticipative...

Les associations FBMC et Fedemot ont d'ailleurs relayé cette vidéo via leurs réseaux sociaux. Des dépliants ainsi qu'un petit présent leur ont été remis pour leurs actions de sensibilisation.

Un publiereportage sur la conduite d'un deux-roues a par ailleurs été publié dans la presse écrite sous forme d'interview d'un représentant de l'association Fedemot.

Une émission « Contacts » a également été entièrement consacrée au sujet.



Obstacles rencontrés :

Néant.

Évolution attendue :

La sensibilisation des motards a fait l'objet d'une action en 2016.

Une collaboration avec les associations de motards a été mise en place de manière à pouvoir effectuer des actions de sensibilisation sur le terrain par exemple. Des contacts ont déjà été pris en 2015 avec Fedemot et la FBMC pour l'élaboration d'une brochure faisant l'objet de la recommandation 33. Ces associations ont assuré une large distribution de la brochure. Une présence dans des médias qui s'adressent spécifiquement aux motards a également été réalisée.

Par ailleurs, l'AWSR utilisera les réseaux sociaux et les sites Internet consultés par les conducteurs de motos.



Recommandation : 33

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 33

Brochure récapitulant les situations à risques lors d'interactions entre types d'utilisateurs

Le CSWSR recommande qu'une brochure soit réalisée et disponible par téléchargement sur un site internet. Cette brochure devrait reprendre les situations à risque types rencontrées lors de l'interaction de types d'utilisateurs différents.

Commentaires :

L'AWSR développera une information sur les interactions entre différents types d'utilisateurs à partir de septembre 2017.

Obstacles rencontrés :

Néant.



Wallonie



Évolution attendue :

La brochure actuellement en développement sera prête pour fin 2015. Elle est réalisée en collaboration avec les associations Fedemot et FBMC. Elle sera disponible en version téléchargeable et mise à disposition de l'ensemble des associations ou acteurs intéressés dans le cadre de leurs activités à destination des motards dès 2016. Il s'agit d'un véritable guide traitant de l'équipement du motard, l'entretien du véhicule, le pilotage, les situations à risques... Une version abrégée sera réalisée sous forme de dépliant. Fedemot et FBMC assureront une large diffusion de la brochure.



Recommandation : 34

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 34

Intégration des situations à risques motards dans la formation à la conduite en vue de l'obtention des permis de conduire, et en particulier du permis B

Le CSWSR recommande que, dans les formations à la conduite et les évaluations, et plus particulièrement dans le cadre du permis B, une attention soit accordée aux situations à risques liées aux interactions avec d'autres usagers, et en particulier les motards. Des questions relatives à ces situations à risques devraient être intégrées dans les formations et lors de l'examen théorique. Lors de l'examen pratique, l'examineur doit être attentif à la façon dont le candidat réagit en présence de motards.

Commentaires :

Un groupe de travail a été mis en place au niveau du SPF Mobilité, avec la participation des Régions, en vue de faire des recommandations pour une révision de la formation à la conduite « permis B » qui prendrait mieux en compte les niveaux 3 et 4 de la matrice GDE.

Suite à ces réunions, un rapport a été réalisé.

De ce rapport, la DGO 2 a réalisé un document « Proposition de méthodologie lors de l'élaboration de stratégies en formation à la conduite – permis B ».



Sous réserve d'approbation par le Ministre des principes inclus dans ce document, un « curriculum » sera établi, mentionnant les diverses compétences à maîtriser par les candidats en vue de l'obtention du permis (examen pratique).

Ce curriculum devra inclure une formation spécifique sur les interactions avec les usagers faibles ; piétons, cyclistes, motards...

Obstacles rencontrés :

La réforme de la formation à la conduite et l'introduction du permis par étapes va générer des coûts supplémentaires pour la formation permis « B ». Ces coûts supplémentaires, quoique peu importants au regard du coût annuel lié à l'utilisation d'un véhicule, pourraient générer des hésitations au niveau politique pour la mise en œuvre de la réforme.

Évolution attendue :

- Décision de principe du Ministre sur les éléments de la réforme.
- Projet à soumettre et débattre au sein du CSWSR.



Recommandation : 35

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 35

Intégration des schémas de situations à risques en présence de motards dans les formations post permis

Le CSWSR recommande que, dans les formations post permis à destination des conducteurs, et particulièrement des conducteurs de voitures, une attention soit accordée aux situations à risques liées aux interactions avec les autres types d'usagers, et en particulier les motards.

Commentaires :

La réforme l'apprentissage du permis "B" prévoit la mise en place d'un permis par étapes et prévoit une période "probatoire" de deux ans au terme de laquelle serait organisée une "évaluation formative".

Cette évaluation formative devrait inclure l'anticipation des situations à risques avec les autres usagers, notamment les usagers vulnérables dont les motards.



Obstacles rencontrés :

La réforme de la formation à la conduite et l'introduction du permis par étapes va générer des coûts supplémentaires pour la formation permis « B ». Ces coûts supplémentaires, quoique peu importants au regard du coût annuel lié à l'utilisation d'un véhicule, pourraient générer des hésitations au niveau politique pour la mise en œuvre de la réforme.

Évolution attendue :

- Décision de principe du Ministre sur les éléments de la réforme.
- Projet à soumettre et débattre au sein du CSWSR.



Recommandation : 36

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 36

Actions de sensibilisation ciblées vers les motards

Le CSWSR recommande que des fiches d'information soient élaborées à destination des motards. Ces fiches doivent reprendre une série d'informations à destination des motards. Ces fiches devront être communiquées aux motards au travers de divers canaux adaptés, tels sites internet, concessionnaires, salons....

Commentaires :

Outre les informations communiquées lors de la campagne d'avril 2015, une brochure plus détaillée diffusée lors de l'action ciblée vers les conducteurs de motos de 2016 a été réalisée et complémentairement à la brochure, une série de situations à risques ont été traitées sur le site www.tousconcernes.be :

- Dépassements
- Remontées de files
- Ouverture de portières
- Tourne à gauche.

Obstacles rencontrés :

Néant.



Wallonie



CONSEIL SUPÉRIEUR WALLON
DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Évolution attendue :

Néant .



Recommandation : 37

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 37

Actions ciblées motards des volets sécurité routière des plans locaux de sécurité

Le CSWSR recommande que le plan national de sécurité intègre un volet sécurité routière des motards, et que chaque zone de police réalise une analyse de l'accidentologie motos sur sa zone et, le cas échéant, prévienne des actions de contrôles ciblées sur les motos aux endroits et aux périodes à risques.

Commentaires :

Au moment de l'élaboration des recommandations, seul était connu l'accord de Gouvernement wallon de 2011. Cet accord prévoyait la régionalisation du Fonds sécurité routière. La régionalisation du Fonds sécurité routière aurait permis à la Région de préciser les conditions d'octroi du financement des zones de police par le Fonds sécurité routière, et aurait donc permis à la Wallonie de fixer des priorités dans les éléments des volets sécurité routière des plans zonaux de sécurité. Entretemps, la loi spéciale portant la 6^e réforme de l'État est parue, et cette dernière ne prévoit pas la régionalisation du Fonds sécurité routière qui reste donc de compétence fédérale.

Compte tenu de cette situation, la recommandation doit être revue.



Wallonie



Obstacles rencontrés :

Le Fonds sécurité routière et le financement complémentaire des zones de police restent de compétence fédérale.

Évolution attendue :

la recommandation est abrogée.



Recommandation : 38

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 38

Projet pilote – formation en alternative à une perception immédiate

Le CSWSR recommande de réaliser, dans une ou quelques zones de police, un projet pilote qui viserait à organiser une formation spécifique aux motards en alternative à une perception immédiate. Le coût de la formation devrait être pris en charge par le conducteur de la moto.

Commentaires :

Voir recommandation 44.3

Obstacles rencontrés :

Néant.

Évolution attendue :

Néant.



Recommandation : 39

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 39

Révision du permis motos

Le CSWSR est favorable aux développements en cours au SPF Mobilité dans le cadre des modifications prévues pour l'obtention des permis motos.

Le CSWSR recommande qu'une évaluation puisse être réalisée sur l'impact de ces modifications sur l'accidentalité des nouveaux détenteurs de permis AM, A1, A2 et A.

Dans ce cadre, le CSWSR recommande qu'un projet de recherche soit initié en vue de permettre une liaison du fichier des accidents à celui des permis de conduire afin de permettre, après anonymisation des données, d'exploiter le croisement de ces données en vue d'évaluer les différents modèles d'accession au permis de conduire.

Commentaires :

L'objectif de la recommandation est d'évaluer l'impact de la nouvelle mouture du permis moto sur l'accidentalité. La formulation actuelle de la recommandation sous-entend que l'évaluation compare la situation avant et après la mise en place de la mesure. Or, effectuer une évaluation *ex ante/ex post* alors qu'aucune mesure n'a été faite avant la modification n'est pas évident si les données utiles n'ont pas été récoltées avant ou ne sont pas disponibles *a posteriori*.

La recommandation demande d'évaluer l'impact sur l'accidentalité. L'évaluation pourrait aussi se pencher sur les changements de comportements et d'attitudes.

**Obstacles rencontrés :**

Le SPF Économie (Direction générale des Statistiques) a pour ambition de croiser la base de données des accidents avec d'autres bases de données. Le travail de linking sera alors réalisé et disponible pour l'ensemble des acteurs en sécurité routière. Ces linkings seront longs à mettre en place et la base de données des permis de conduire ne sera pas la première à être mise en place. De plus, les membres du groupe de travail "Statistiques" se sont mis d'accord pour porter ensemble les différentes phases de linking plutôt que de faire leur demande de linking séparément. Il faudra donc attendre encore plusieurs années avant d'avoir une telle liaison entre bases de données réellement réalisées. Ce lien permettra-t-il de revenir suffisamment en arrière afin d'évaluer la mesure avec un "avant/après" ? L'ensemble des variables nécessaires (date d'obtention du permis, type de permis) seront-elles disponibles ? Les informations seront-elles aussi disponibles pour les motards décédés ? Autant de questions qui devront trouver réponses avant de pouvoir évaluer si cette méthode permettra d'évaluer la nouvelle formation moto. Néanmoins, même si la méthode répond au mieux aux attentes évoquées ici, certaines variables importantes ne seront pas disponibles, comme les données d'exposition aux risques (véh-km parcourus). Des hypothèses devront donc être faites à cet égard.

Évolution attendue :

Un groupe de travail sera mis en place début 2017 en vue de fixer une méthodologie et des objectifs pour une évaluation des impacts de la réforme de la formation permis A.



Recommandation : 40

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 40

Prise en compte des motards dans l'infrastructure

Le CSWSR recommande que le guide « Prise en compte des motards dans l'infrastructure » soit réalisé rapidement et que le projet de guide soit présenté au groupe de travail motos pour avis et suggestions.

Le CSWSR recommande en outre que le guide soit largement diffusé auprès de tous les gestionnaires de voiries tant au niveau régional que communal.

Le CSWSR recommande que, lors de la réalisation d'audits de sécurité routière, tous les usagers de la route, et notamment les motards soient pris en compte lors de la réalisation des audits. Les auditeurs devront en particulier veiller à l'application des recommandations du guide « Prise en compte des motards dans l'infrastructure » en cours de réalisation à la DGO 1.

Commentaires :

Le guide "Recommandations pour la prise en compte des deux roues motorisés dans les aménagements et la gestion des infrastructures" a été finalisé par la DGO 1 et est téléchargeable sur le site de la DGO 1 : <https://routes.wallonie.be>.

Le guide a été transmis à toutes les directions territoriales de la DGO 1.

Les audits de sécurité routière tiennent compte des spécificités "Moto".



Obstacles rencontrés :

La FBMC a pris contact avec les 262 communes Wallonnes afin de les sensibiliser aux aspects importants pour les conducteurs de motos des procédés d'entretien et de réfection de voiries.

Évolution attendue :

- Présentation du guide lors du salon des mandataires en février 2016.
- Une formation spécifique sera intégrée dans un programme de formation en sécurité routière qui sera proposé en 2016 aux différents gestionnaires de voiries (régionaux et communaux).